



## AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

### **Collecte et transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques dans sept municipalités du secteur centre de la MRC de Kamouraska**

La Ville de Saint-Pascal demande des soumissions pour la collecte et le transport regroupés des déchets, des matières recyclables et des matières organiques dans les municipalités suivantes : Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain, Saint-Pascal et Saint-Philippe-de-Néri. Le contrat aura une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec possibilité de prolongation pour une période additionnelle de 24 mois.

#### **DOCUMENTS DE SOUMISSION**

Les documents de soumission sont disponibles par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) sur le site Internet : [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en payant les coûts prévus. **Les documents seront disponibles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.**

#### **CONDITIONS DE SOUMISSION**

Seules les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord, sont admises à soumissionner. Le présent contrat est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord du commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNBS).

Le soumissionnaire retenu par la Ville de même que tous les autres soumissionnaires sont tenus de respecter en tout temps la Politique de gestion contractuelle de la Ville en vigueur au moment de l'appel d'offres et ses annexes. Copie de cette politique est disponible sur le site Internet de la Ville à l'adresse : [www.villesaintpascal.com](http://www.villesaintpascal.com) dans la section « Municipalité ». Une copie est aussi incluse dans le devis.

Toute soumission doit être faite sur la formule de soumission fournie avec le devis et être accompagnée d'une garantie de soumission émise au nom de la Ville de Saint-Pascal, sous forme de chèque visé ou d'un cautionnement de soumission, d'un montant équivalent à 10 % du montant de la soumission incluant les taxes.

#### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Les soumissions doivent être reçues à l'hôtel de ville de Saint-Pascal au 405, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0 à l'attention de Me Louise St-Pierre, greffière, avant le **jeudi 22 septembre 2016, 11 h**. Les soumissions doivent être cachetées et porter la mention « **Soumission – Collecte regroupée des déchets, des matières recyclables et des matières organiques dans sept municipalités du secteur centre de la MRC de Kamouraska** ». L'ouverture des soumissions sera faite publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite.

La Ville de Saint-Pascal se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées. De plus, elle se dégage de toute responsabilité quant aux frais assumés par les soumissionnaires pour la préparation de leur soumission.

Donné à Saint-Pascal, ce 25 août 2016.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA